Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261110-DEL5101126PRTER-DE

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 15

Date de **convocation : 02 novembre 2026**

Le dix novembre de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire , Monsieur PRÉ Jean-Marie, Adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Monsieur BONSIGNE Bruno, Madame GOARDON Virginie, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame KERDREUX Marine, Monsieur LE LAY Laurent, Madame Edwige LEPOT, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle.

Procuration : Madame Brigitte NICOLAS a donné procuration à Madame Monique HASCOËT

Secrétaire de séance : Madame HASCOËT Monique est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

-2026-1011-1-SDEF : autorisation de signature d'une convention
-2026-1011-2-Ligne directrice de gestion –information de l'assemblée délibérante
-2026-1011-3-Elections –instauration de l'IFCE pour les cadres A
-2026-1011-4-Prix des services publics communaux pour 2027
-2026-1011-5-Prix des terrasses
-2026-1011-6-Autorisation de signature de l'avenant au contrat de groupe MNT
-2026-1011-7-Dossier berger Levrault –autorisation de signature du contrat de renouvellement de la prestation
-2026-1011-8-Octroi d'une subvention à Force T QUIMPER pour le Téléthon
-2026-1011-9-Octroi d'une subvention supplémentaire au CCAS
-2026-1011-10-aménagement bourg –terrassement
-2026-1011-11-Autorisation de signature des conventions avec le SDIS à l'occasion des « Illuminations » et avec la Protection civile de BREST
-2026-1011-12-Décisions modificatives au budget –DM 9-10-11
-2026-1011-13-Autorisation au Maire pour engager liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
-2026-1011-14-dossier location U véhicule FORD –autorisation de signature
-2026-1011-15-Groupama : autorisation de signature du contrat d'assurance pour le véhicule de location U
-2026-1011-16-renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre du forfait de post paiement avec l'ANTAI à compter du 01 janvier 2027
-2026-1011-17-Autorisation accordée au Maire pour formuler des demandes de subventions auprès du département pour l'acquisition de 2 climatiseurs
-2026-1011-18-Autorisation de signature d'une convention avec Objectif Emploi Solidarité pour 2027
-2026-1011-19-Produits divers de gestion courante, transaction avec le CMB
-2026-1011-20-Eclairage de Noël –autorisation de signature des conditions proposées par l'entreprise Dédé FEREZOU
-2026-1011-21 –Autorisation de signature du règlement de mise à disposition d'une scène mobile par le Conseil Départemental du Finistère
-Affaires diverses

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261110-DEL5101126PRTER-DE

-5-2026-1011-5-PRIX DES TERRASSES POUR 2027

Monsieur Le Maire rappelle les éléments arrêtés en 2026 (délibération n) 2026-2904-11)

« Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décide d'une part, de supprimer la délibération n) 2025-0112-03 relative au même sujet et
Décide d'autre part, d'établir un forfait de 80 €/an du M2 étant entendu que la surface de référence retenue sera celle déclarée en 2025
Dit que ce dispositif l'est à titre probatoire sur 2026
Précise que cette décision ne doit pas entraver la bonne tenue des marchés, brocantes et « ILLUMINATIONS » »

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la position de la commission des finances en date du 03 novembre 2026 qui propose un forfait de 84 € /an du M2 (+5%) étant entendu que la surface de référence retenue sera celle déclarée en 2026

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décide d'établir un forfait de 84 €/an du M2 étant entendu que la surface de référence retenue sera celle déclarée en 2026
Précise que cette décision ne doit pas entraver la bonne tenue des marchés, brocantes et « ILLUMINATIONS

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Tarif terrasses 2027	**15**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire, Thierry CAUBET

